



L'Éco-PTZ est un prêt bancaire à taux d'intérêt nul. Il permet de financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique, comme l'installation d'un poêle à granulés.

- > Valable jusqu'au 31 décembre 2021
- > Ce prêt n'est **pas soumis à des conditions de ressources**

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- > Propriétaire occupant ou bailleur, y compris en copropriété
- > Sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés, dont au moins un des associés est une personne physique

QUEL LOGEMENT ?

- > Résidence principale achevée depuis 2 ans
- > Logement individuel ou collectif

MONTANT POUR UN POÊLE À GRANULÉS ?

- > **jusqu'à 15 000 €** (fourniture et pose + éventuels travaux indissociablement liés)

CUMUL AVEC D'AUTRES AIDES ?

- > **Cumulable** : MaPrimeRénov', CITE, aides de l'Anah, CEE, aides collectivités locales, TVA 5.5%

CRITÈRES TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Rendement \geq à 70 %
- > Indice de performance environnementale (I) \leq 1
- > Concentration moyenne de monoxyde de carbone : $E \leq 0,3$ %
- > Émission de particule inférieure à 90 mg/Nm

Les performances de nos poêles sont supérieures à ces critères

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1/ Faites réaliser un devis par un **professionnel RGE**
- 2/ Adressez-vous à une banque partenaire du dispositif, muni d'un formulaire «emprunteur» et de votre devis
- 3/ Faites réaliser l'installation par un **professionnel RGE** (dans les 3 ans)
- 4/ Transmettez la facture acquittée à votre banque afin d'en justifier la bonne réalisation

SCANNEZ pour découvrir les poêles à granulés français Hoben

